

HP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/74

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

*Séance du 19 novembre 2013*

*L'an deux mille treize et le dix-neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

*Date de convocation : le 08 novembre 2013.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10 votants : 11*

*Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0*

*Présents : Mr MAURIN – VOLLE – CORNET – TESTON – HILAIRE – SALA – BEUGNET – JOLLIVET – BOUAZZA – CROZIER.*

*Excusés : Mr AUZAS.*

*Mr VERNET a donné procuration à Mr TESTON*

*Absents : Mr DELAUZUN - FIALON*

*Mme SALA a été élue secrétaire.*

**Objet : Ouverture de crédits sur le B.P 2014.  
BUDGET GENERAL.**

Conformément aux prescriptions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement ci-après dans la limite du quart de ceux inscrits au Budget Primitif 2013.

Il précise par ailleurs que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2014.

.../...

2013 / 196

*[Signature]*

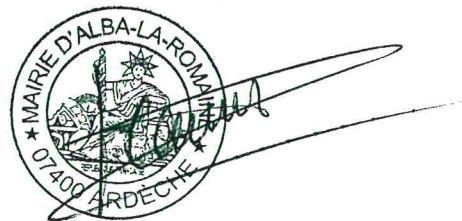
- Programme Acquisition de matériel informatique et divers (10004) :
  - o Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 15 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses décrites ci-dessus.
- Précise que l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses décrites ci-dessus ne pourront être réalisées qu'après le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Précise que ces dépenses seront inscrites au B.P 2014.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 19 novembre 2013.

POUR COPIE CONFORME  
Alba la Romaine, le 20 novembre 2013.  
LE MAIRE  
Pierre MAURIN



.../...